

Nos prochaines négociations

Un moment charnière pour le réseau

Réunis à Drummondville, du 25 au 27 février, les syndicats de la santé et des services sociaux de la FSSS-CSN ont adopté le cadre stratégique qui servira de pierre d'assise aux prochaines négociations du secteur public.

Un employeur, un comité de négo

Les syndicats des quatre catégories du réseau de la santé et des services sociaux ont résolu de parler d'une seule voix, une voix des plus forte! Les délégué-es ont ainsi convenu de former un seul comité de négociation qui veillera aux intérêts de toutes les catégories d'emploi, et ce, à toutes les tables. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil du trésor trouveront donc en face d'eux, pour négocier dans la santé et les services sociaux, un seul bloc uni de militantes et de militants élus par les syndicats FSSS de partout au Québec, représentant près de la moitié de toutes les travailleuses et travailleurs du réseau, provenant de tous les titres d'emploi et de tous les types d'établissement.

Améliorer notre quotidien

Les prochaines négociations doivent permettre de revaloriser nos emplois, à l'aube du plus important renouvellement de main-d'œuvre que le réseau n'ait connu. Les emplois du secteur public doivent absolument être plus attractifs pour la relève, à défaut de quoi les problèmes de main-d'œuvre des établissements ne feront qu'empirer. Tous les Québécoises et les Québécois en

**Suivez-nous dans
les médias sociaux!**

facebook.com/FSSSCSN • twitter.com/FSSSCSN •
youtube.com/f3scsn • www.fsss.qc.ca



paieraient le prix, car les établissements confieraient encore davantage de tâches au secteur privé, à fort prix, et la population subirait des baisses de services, tant en matière qualitative que quantitative.

Comme organisation syndicale la plus représentative du secteur, nous avons la responsabilité de nous assurer que des solutions seront trouvées. Évidemment, il en va de la qualité de vie de nos 110 000 membres du secteur public, mais également de la survie d'un réseau universel de services de qualité et accessibles à toutes et à tous, ce à quoi tiennent encore aujourd'hui une écrasante majorité de citoyens. Le défi est important; les moyens et les stratégies que déploieront la FSSS et la CSN le seront tout autant.

Les salaires : priorité incontournable

Il y a déjà plusieurs mois que la réflexion est engagée dans les syndicats FSSS-CSN sur la nécessité de faire des salaires la priorité des prochaines négociations. Cet objectif est réaffirmé dans le cadre stratégique. Il est globalement partagé par les trois autres fédérations du secteur public CSN et fait partie des discussions intersyndicales en vue de la création d'un front commun.

Les derniers chiffres de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) montrent que, pour un même travail, la rémunération globale est inférieure dans le secteur public par rapport à tous les autres secteurs d'activité. Ce retard, incluant tous les avantages sociaux, se chiffrait à 8,3 % l'an passé.



En 2009, il se chiffrait à 3,7 %. Il y a urgence de s'attaquer à ce problème qui rend les services publics peu attractifs pour la relève et c'est là un défi majeur pour nos services publics.

Faire des salaires la priorité ne signifie pas que nous ne porterons pas d'autres demandes. Quatre grandes orientations normatives se dégagent de notre cadre stratégique :

• Contre le vent de privatisation

La menace la plus importante à nos services publics est la privatisation. Elle prend différentes formes, qu'il s'agisse de sous-traitance, de recours aux agences de personnel, d'ententes privé-public ou de désassurance de services, entre autres exemples. Ces mauvaises pratiques de gestion entraînent des coûts plus importants pour le système et, dans un contexte de compressions budgétaires, des baisses de services pour la population. Depuis quelques années, nous menons campagne pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics (VPP). Cette lutte, nous devons la poursuivre en négociation. Nous voulons nous donner des moyens supplémentaires pour défendre les services publics en améliorant nos conventions pour contre davantage toutes les formes de privatisation.



• Qualité de vie au travail

Si les salaires trop bas constituent un obstacle au renouvellement de main-d'œuvre, la détérioration de la qualité de vie au travail en est certainement un aussi. Notre objectif est d'agir sur les conditions de travail afin de nous assurer que toutes et tous peuvent contribuer au mieux de leurs connaissances et de leurs compétences, ce qui augmentera le sentiment de satisfaction au travail. L'autonomie professionnelle, la formation, la conciliation famille-travail-études sont des exemples de leviers dont nous disposons pour améliorer la qualité de vie au travail. Ces travaux doivent mener à une réduction de la surcharge de travail.

• Réviser la nomenclature des emplois

Dans de nombreux cas, les libellés d'emploi et la description des tâches ne sont pas conformes à la réalité. Nous avons fait des avancées à ce sujet, lors des dernières négociations, comme dans les travaux qui ont suivi, mais l'exercice n'est pas complété. Il faut le terminer. L'amélioration de la nomenclature permettra un meilleur accès aux postes en réduisant l'arbitraire patronal. Cela aura un effet positif pour maintenir et développer l'expertise des travailleuses et travailleurs dans le réseau de la santé et des services sociaux. De plus, nous souhaitons revoir les mécanismes de révision de la nomenclature des emplois prévus aux conventions afin de les rendre plus clairs et efficaces à l'avenir.

• Liberté d'action syndicale

Enfin, nous souhaitons que les prochaines négociations nous permettent de renforcer notre liberté d'action syndicale qui a subi de nombreuses attaques et qui avait été affaiblie par le décret adopté en 2005, par le gouvernement de Jean Charest. Entre autres, nous devons être en mesure d'agir rapidement dans les cas d'ingérence dans les affaires syndicales. Également, nous souhaitons nous assurer que les droits syndicaux soient respectés en tout temps, notamment en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail et au remplacement lors d'activités syndicales, et nous désirons améliorer tout le processus entourant les dispositions sur le harcèlement psychologique.



Vers une coordination des secteurs public et privé

La FSSS-CSN compte plusieurs syndicats affiliés représentant des travailleuses et des travailleurs qui ne sont pas visés par les lois encadrant les négociations du secteur public. Toutefois, pour plusieurs, leur règlement salarial découle directement du résultat des négociations du secteur public. C'est le cas des paramédics, des ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), des salarié-es des centres de la petite enfance (CPE) et des responsables de services de garde (RSG). Il y a une volonté générale, au sein de la FSSS, de donner à ces salarié-es une voix au chapitre sur l'enjeu des salaires, étant donné qu'ils s'en verront appliquer les résultats.

À l'occasion du dernier conseil, les syndicats du secteur public ont donné leur aval à un processus de coordination des secteurs privé et public de la FSSS-CSN. Les syndicats du privé devront maintenant en discuter de leur côté. En fonction des décisions qui seront prises, la prochaine instance de négociation de la FSSS-CSN pourrait bien réunir à la fois les syndicats du secteur public et des syndicats du secteur privé, une première.

Prochaines étapes

En se basant sur ce cadre stratégique, la fédération et les syndicats affiliés continueront les échanges sur un projet de négociation qui sera ensuite soumis aux débats aux assemblées générales de tous les syndicats, dans les prochains mois. Rappelons que nous devons déposer nos demandes sectorielles au Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux au plus tard

le 31 octobre 2014. Quant aux demandes dites de table centrale, par exemple les salaires, nous devons les déposer en décembre 2014, soit dans les 30 jours qui suivront la publication du prochain rapport de l'ISQ sur l'évolution des salaires dans le secteur public. Les conventions collectives des 500 000 salarié-es du secteur public viennent à échéance le 31 mars 2015.

Avez-vous dit merci à quelqu'un aujourd'hui ?



La CSN mène actuellement une vaste campagne visant à valoriser le travail effectué au quotidien par les quelque 500 000 salarié-es du secteur public québécois.

Participez en remerciant quelqu'un dont le travail vous tient à coeur, par l'entremise des médias sociaux, en utilisant le mot-clic #merciavous. Cette personne peut très bien travailler dans un autre département voire dans un

autre réseau public, par exemple dans le milieu de l'éducation ou dans la fonction publique ! Si vous ne disposez pas de compte dans les médias sociaux, vous pouvez également faire votre remerciement par l'entremise du site Web merciavous.org. De nombreuses surprises sont à venir, notamment plusieurs capsules vidéo. Pour ne rien manquer, suivez la campagne #merciavous : Facebook ([merciavousQC](https://www.facebook.com/merciavousQC)) • Twitter ([@merciqc](https://twitter.com/merciqc)).

Vous êtes 500 000 employés des services publics à prendre soin de nous.



#merciavous

Vous êtes 500 000 employés des services publics à prendre soin de nous.



#merciavous